

CONSULTATION DU PUBLIC
relative à la demande
d'octroi du droit de préemption de la SAFER NOUVELLE-AQUITAINE.

Dans le cadre de la régionalisation des SAFER prévue par la loi d'avenir, et de l'adaptation de leur périmètre d'intervention sur les limites administratives des régions, les SAFER Aquitaine-Atlantique, Marche-Limousin et Poitou-Charentes doivent se regrouper pour créer la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de cette opération, les SAFER Aquitaine-Atlantique, Marche-Limousin et Poitou-Charentes ont transmis au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation une demande d'octroi du droit de préemption de la SAFER Nouvelle-Aquitaine, par courrier en date du 11 juin 2018. Cette demande d'octroi du droit de préemption de la SAFER Nouvelle-Aquitaine est soumise à la présente consultation du public.

L'ensemble des documents relatifs à cette consultation du public est accessible [ICI](#).

La date de clôture de la consultation est fixée **au 31 août 2018**. Jusqu'à cette date toute observation peut être transmise à l'adresse mail suivante : creation.safer.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Toutes les observations réceptionnées jusqu'au 31 août 2018 seront intégrées au dossier de demande d'octroi du droit de préemption de la SAFER Nouvelle-Aquitaine et remontées au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
